

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPALDÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	8	11

COMMUNE DE FOURQUES
SÉANCE DU LUNDI 30 JUIN 2025DATE DE LA CONVOCATION
24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi 30 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne SEVILLA, Maire

Présents : Fabienne SEVILLA, Jacqueline LOPEZ, Antoine MELGAR, Jérôme SARTRE, Mallory CAIZERGUES, Luc DEVEZE, Anaïs ANSELMO, Lionel TEBALDINI.

Procuration : Chantal DELGADO à Antoine MELGAR, Christine COULBAUT à Jacqueline LOPEZ, Gisèle FOURQUET à Fabienne SEVILLA.

Étaient absents excusés : Chantal DELGADO, Christine COULBAUT, Gisèle FOURQUET et Eric CAMA

Étaient absents non excusés :

Madame Anaïs ANSELMO a été élue secrétaire de séance

NUMEROTATION D'UNE VOIE : RUE DES ROSIERS

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune et souligne que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Elle précise qu'il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et souligne l'intérêt communal que présente la dénomination et la numérotation des rues, places, routes et avenues.

Elle indique que suite à une division parcellaire au numéro 13b rue des Rosiers, il y a lieu de modifier pour une meilleure cohérence la numérotation de cette voie

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents

VALIDE : le numéro 15 pour la parcelle cadastrée A 2553,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Fabienne SEVILLA



La secrétaire de séance



Anaïs ANSELMO